

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-002387

197744

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1863 Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Mohamed M. amar

Date de naissance : 01/6/47

Adresse : Rue 144 N° 108 8<sup>me</sup> ch<sup>e</sup>ek

CASA

Tél. : 0664 330358 Total des frais engagés : 166.500 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Docteur Zineb SLAQUI DIOURI  
ENDOCRINOLOGUE - DIABETOLOGUE  
NUTRITIONNISTE  
40, Angle Rue des Hôpitaux et Rue Dubreuil, Casablanca  
Tél. : 05 22 20 45 45 / 05 22 48 27 75  
INPE : 094430893 ICE : 001697433000003*

Date de consultation : 26/12/2014

Nom et prénom du malade : M. AMAR Age : 67

Lien de parenté :  Lui-même

Comptoir

Enfant

Nature de la maladie : Diabète

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 1 + 10.2.14

Signature de l'adhérent(e) :

*[Signature]*

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE HAY ASSOURI Maison d'Opération Assouria GH 2, Imm 12 H - CASABLANCA	26/02/84	1305, -

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

### **(Création, remont, adjonction)**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

#### VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Docteur Zineb SLAOUI DIOURI**  
ENDOCRINOLOGUE - DIABETOLOGUE  
NUTRITIONNISTE  
Ex. Enseignante à la Faculté de  
Médecine de Casablanca  
Sur Rendez-vous



**الدكتورة زينب السلاوي الديوري**

اختصاصية في أمراض الغدد والسكري  
أستاذة سابقا بكلية الطب بالدار البيضاء

بالموعد

Casablanca, le : 26/02/2024 ..... الدار البيضاء، في :

**Mr Manar Mohamed**

$419,00 \times 3 = 0$  FORXIGA 10

$1257,9$  1CP MATIN A JEUN

3 MOIS

0 DIAFORMINE 850MG

$18,00 \times 6 = 108,$  1CP MATIN ET 1CP LE SOIR AU MILIEU DU REPAS 3 MOIS

1365,00

PHARMACIE  
Magasin  
Assourouf

PHARMACIE HAY ASSOUROUF  
Mag N°1 Operation Assourouf  
Gh 2, Imm 12 H - CASABLANCA

S.V

S.V

PHARMACIE HAY ASSOUROUF  
Mag N°1 Operation Assourouf  
Gh 2, Imm 12 H - CASABLANCA

PHARMACIE HAY ASSOUROUF  
Mag N°1 Operation Assourouf  
Gh 2, Imm 12 H - CASABLANCA

Docteur Zineb SLAOUI DIOURI  
ENDOCRINOLOGUE - DIABETOLOGUE  
NUTRITIONNISTE  
40, Angle Rue des Hôpitaux et Rue Dubreuil, Casablanca  
Tél : 05 22 20 23 45 / 05 22 48 27 75  
INPE : 091130393 - ICE : 001697433000063

Maphar  
Bd Alkima N° 6, Ql,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Forxiga 10 mg cp pelli b28  
P.P.V : 419,00 DH  
6 118001 185023



Maphar  
Bd Alkima N° 6, Ql,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Forxiga 10 mg cp pelli b28  
P.P.V : 419,00 DH  
6 118001 185023



Maphar  
Bd Alkima N° 6, Ql,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Forxiga 10 mg cp pelli b28  
P.P.V : 419,00 DH  
6 118001 185023



PPV: 18DH00  
PER: 11/26  
LOT: M4124

PPV: 18DH00  
PER: 11/26  
LOT: M4124